Titulaires

: 69

Membres présents : 56

dont suppléés : 2

· représentés: 4

Votants: 60

Date de la convocation :

9 juin 2017

Secrétaire de séance :

Françoise ROUX

## 2017.6 -15.06

Feuillet 76

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoire légalement le 9 juin 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

## Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, TESTELIN (suppléante, représentant Monsieur DUTILLEUX) Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VERMEIL (suppléant, représentant Monsieur LECLERCQ) VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, HEYMAN, DRAGONNE, CLEMENT, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

## Absents excusés :

Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Madame NANSOT) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur LECLABART (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur SUIN, Monsieur LECLERCQ, Monsieur DUTILLEUX et Monsieur DALRUE.

Absents non excusés: Mesdames MARSEILLE, LEFEBVRE, Messieurs DURAND, BINET, PICARD, BIECKENS et REMY.

# OBJET : SERVICE D'AIDE A DOMICILE / TARIFICATION PARTICIPATION COMPLETE

Pour les contrats de prestations d'Aide à Domicile en Participation complète (soit une prise en charge à 100 % par l'usager)

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCALM appliquait la tarification suivante : 20.50 € / heure (suivant tarification CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) notifiée chaque année.

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCVN pour le même service, appliquait la tarification suivante : 17.13 € / heure.

Dans le cadre de l'harmonisation des services ;

Toutes vérifications utiles prises auprès de la DIRECCTE;

Les contrats de prestations seront également uniformisés (et validés par la DIRECCTE)

NB: Avaient quitté la séance au moment du présent vote les 12 membres suivants:

Monsieur DERLY (Aubvillers) Monsieur VAN OOTEGHEM (Chirmont) Monsieur HEBERT (Coullemelle)

Monsieur BEAUMONT (Fiers-sur-Noye) Monsieur LEVASSEUR (Folleville) Madame PREVOST (Grivesnes)

Monsieur VAN GOETHEM (Jumel) Madame FLAMANT (Lawarde Mauger L'hortoy) Monsieur RICARD (Louvrechy)

Monsieur DRAGONNE (Rogy) Monsieur PELTIEZ (Sauvillers-Mongival) Monsieur CLEMENT (Thory)

Les conditions de quorum ayant été vérifiées ;

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- > décide de voter un tarif uniforme pour le Service d'Aide à Domicile en participation complète à hauteur de 20.50 € / heure, suivant annuellement le tarif notifié par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- > décide d'appliquer ce tarif à compter du 1er septembre 2017 ;

- » précise que les contrats en cours perdurent jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- » autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Action sociale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

Cette délibération annule et remplace celle validée par la Sous-Préfecture le 26 juin 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME Fait et délibéré le 15 JUIN 2017 A ROUVREL

Pour le Président Pierre BOULANGER.

Alain SURHOMME Vice-Président.

• représentés : 4

Votants: 60

Date de la convocation :

9 juin 2017

Secrétaire de séance :

Françoise ROUX

2017.6 - 15.06

Feuillet 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convocée légalement le 9 juin 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

## Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, TESTELIN (suppléante, représentant Monsieur DUTILLEUX) Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VERMEIL (suppléant, représentant Monsieur LECLERCQ) VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, HEYMAN, DRAGONNE, CLEMENT, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

#### Absents excusés :

Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Madame NANSOT) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur LECLABART (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur SUIN, Monsieur LECLERCQ, Monsieur DUTILLEUX et Monsieur DALRUE.

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, LEFEBVRE, Messieurs DURAND, BINET, PICARD, BIECKENS et REMY.

# OBJET : SERVICE D'AIDE A DOMICILE / TARIFICATION PARTICIPATION COMPLETE

Pour les contrats de prestations d'Aide à Domicile en Participation complète (soit une prise en charge à 100 % par l'usager)

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCALM appliquait la tarification suivante : 20.50 € / heure (suivant tarification CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) notifiée chaque année.

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCVN pour le même service, appliquait la tarification suivante : 17.13 € / heure.

Dans le cadre de l'harmonisation des services ;

Toutes vérifications utiles prises auprès de la DIRECCTE :

Les contrats de prestations seront également uniformisés (et validés par la DIRECCTE)

NB: Avaient quitté la séance au moment du présent vote les 12 membres suivants:

Monsieur DERLY (Aubvillers) Monsieur VAN OOTEGHEM (Chirmont) Monsieur HEBERT (Coullemelle)

Monsieur BEAUMONT (Flers-sur-Noye) Monsieur LEVASSEUR (Folleville) Madame PREVOST (Grivesnes)

Monsieur VAN GOETHEM (Jumel) Madame FLAMANT (Lawarde Mauger L'hortoy) Monsieur RICARD (Louvrechy)

Monsieur DRAGONNE (Rogy) Monsieur PELTIEZ (Sauvillers-Mongival) Monsieur CLEMENT (Thory)

Les conditions de quorum ayant été vérifiées ;

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › décide de voter un tarif uniforme pour le Service d'Aide à Domicile en participation complète à hauteur de 20.50 € / heure, suivant annuellement le tarif notifié par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- > décide d'appliquer ce tarif à compter du 1er septembre 2017 ;

(Identité de la collectivité)

CCALN 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

## BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

## A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Service d'aide à domicile / Tarification participation complète	2017.6-15.06	Délibération annulant et remplaçant la précédente

Fait à Moreuil, le 04 septembre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

Le Président,

TE BOULANGER

SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER - 1, SEP. 2017

ARRIVÉE